

SIVOM DU CANTON D'AGDE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Réalisé par la direction administrative du SIVOM, il a été adopté en séance du comité syndical, en date du **xx** juin 2023. Contrôle de légalité le : **xx** juin 2023.



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 03 - Le mot de la Présidente
- 04 - Le syndicat
- 05 - Les communes fondatrices
- 06 - Les communes adhérentes
- 07 - Les communes adhérentes (suite)
- 08 - Les communes adhérentes (suite)
- 09 - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
- 10 - La répartition des services
- 11 - Les ressources humaines
- 12 - Le comité syndical en 2022
- 13 - Le comité syndical en 2022 (suite)
- 14 - Le bilan financier 2022 de l'administration générale (section de fonctionnement)

LA FOURRIÈRE ANIMALE

- 15 - La présentation générale, les communes adhérentes, le tarif pour les particuliers
- 16 - L'état des captures, l'évolution des captures
- 17 - Les euthanasies, les adoptions 2022, les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde
- 18 - Le ramassage des animaux morts, les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats
- 19 - Les actualités du service
- 20 - Le bilan financier 2022 (section de fonctionnement)

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

- 21 - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs
- 22 - Les interventions réalisées
- 23 - L'évolution de la demande
- 24 - Zoom sur quelques interventions
- 25 - Le bilan financier 2022 (section de fonctionnement)

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

- 26 - La présentation générale, la répartition et les taux de participation

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

- 27 - Les cinémomètres et le sonomètre, le redresse-poteaux, les modalités d'utilisation

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- 28 - Les investissements réalisés en 2022
- 29 - Les investissements réalisés en 2022 (suite)
- 30 - Les délibérations du comité syndical
- 31 - Le compte administratif 2022
- 32 - Les participations des communes au titre de l'exercice 2022
- 33 - L'évolution des participations de 2017 à 2022
- 34 - Nous contacter





Chers collègues,

Lors du comité syndical du 28 juin 2023, le rapport d'activités de l'année 2022 est présenté. A cette occasion, je souhaite mettre en évidence 3 points forts de l'année :

☞ Travaux sur le site de la fourrière animale

- Tout d'abord, la rénovation totale du logement de fonction de la fourrière animale ; les travaux ont été réalisés en suivant un diagnostic de performance énergétique élaboré par le service Renov'Occitanie de l'agglomération Hérault Méditerranée.

- Ensuite les services « Espaces Verts » de l'agglomération Hérault Méditerranée sont intervenus sur le site pour procéder à l'élagage de certains arbres devenus trop hauts. J'en profite là, pour remercier le Président de l'agglomération Hérault Méditerranée qui a donné une suite favorable à notre demande.

☞ Interventions exceptionnelles de la brigade d'enlèvement des tags

- A noter en 2022, une brigade d'enlèvement des tags très active avec des interventions à la demande de plusieurs partenaires dont le Sictom de Pézenas-Agde (sur la commune de Caux) ou encore sur la commune de Né-zignan l'Evêque. Le service participe également de plus en plus souvent à la réfection ou la réhabilitation de monuments comme les Mariannes dans les communes.

☞ Recrudescence d'abandons et d'animaux en fourrière

- 2022, aura été critique en ce qui concerne le nombre de chiens détenus en fourrière dont certains ont dû rester plusieurs mois faute de pouvoir être placés en circuit habituel d'adoption ; nos associations partenaires étant elles aussi saturées. Il faut espérer que cette situation tendue ne se pérennise ou même ne se reproduise pour le bon fonctionnement du service mais aussi pour le bien-être des animaux.

- Enfin pour terminer sur une note positive, je veux vous rappeler le cas de « Châtaigne » cette petite chienne Staff prise en charge par « Les anges du rail » (collectif de bénévoles et d'agents de la SNCF) pour être récupérée par une association à Aix en Provence, en vue de son adoption.

Bien cordialement.

Véronique SALGAS

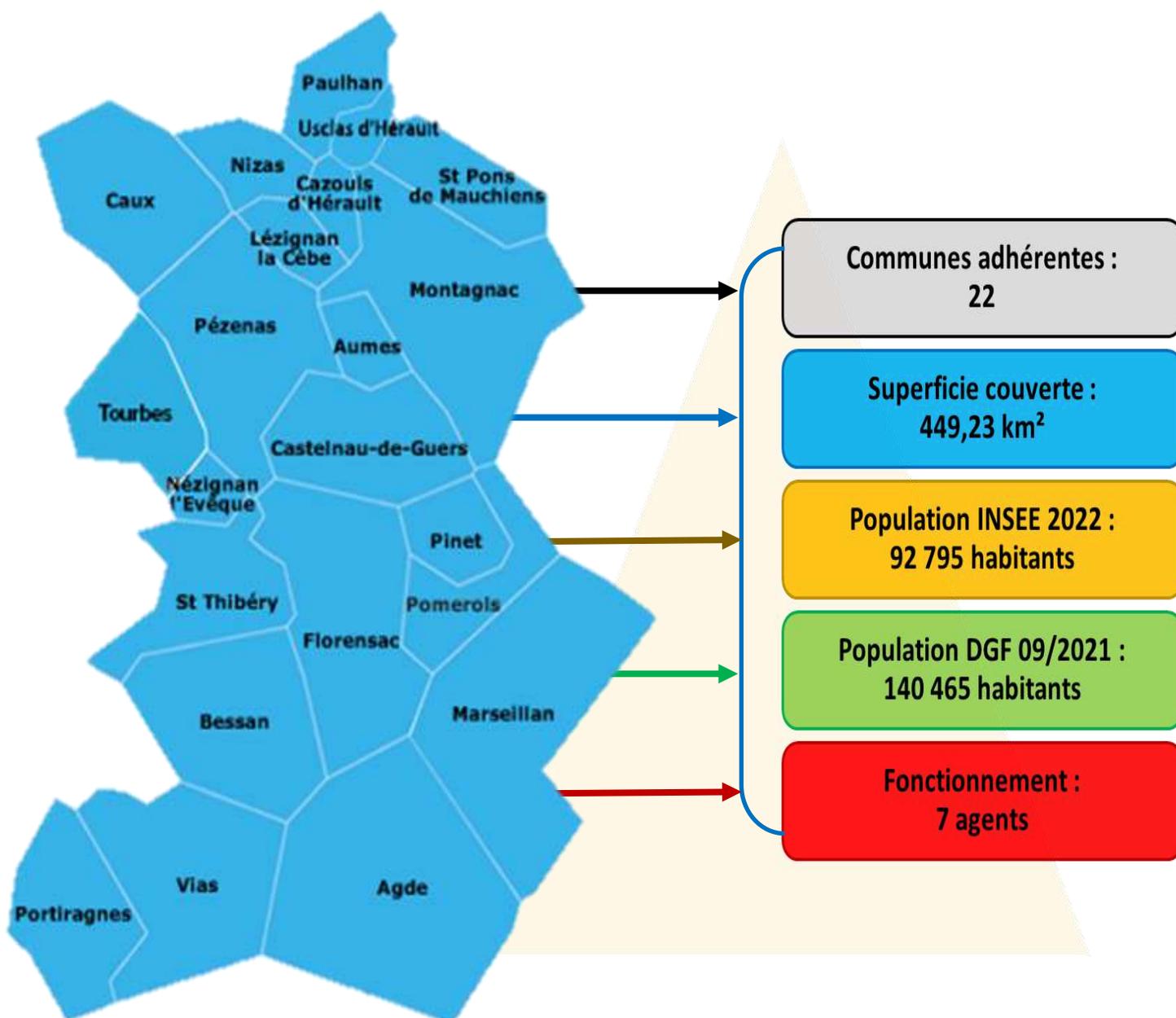


Le Sivom du canton d'Agde est un Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples. Il a été constitué, le 10 février 1984, à l'initiative des villes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias pour répondre à des besoins communs.

Il est devenu au fil des ans, un syndicat à la carte qui exerce ses compétences dans différents domaines (la fourrière animale, la brigade d'enlèvement des tags...). Les communes adhérentes accèdent aux différents services en fonction de leurs besoins.

Pour répondre à une logique économique de partage des coûts d'investissement et de fonctionnement, le Sivom intervient dans l'acquisition de matériels mutualisés ainsi que dans la planification des mises à disposition pour le compte des villes partenaires.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39, qui impose aux établissements publics et syndicats intercommunaux, l'élaboration d'un rapport d'activités destiné à informer les élus et les administrés des communes affiliées sur l'ensemble des actions réalisées, leurs objectifs, leurs coûts et leurs impacts. Ce rapport présente le fonctionnement des services, la gestion quotidienne des compétences et des mutualisations de matériels coordonnées par la collectivité pour l'année de référence.



AGDE

Maire : Gilles D'ETTORE

Population 2022 :

INSEE 30.000 habitants - DGF 09/2021 63.110 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

Rue Alsace Lorraine - CS 20007 - 34306 Agde Cedex

Tél. : 04 67 94 60 00



BESSAN

Maire : Stéphane PÉPIN-BONET

Population 2022 :

INSEE 5.238 habitants - DGF 09/2021 5.614 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

Place de la mairie - 34550 Bessan

Tél. : 04 67 00 81 81

MARSEILLAN

Maire : Yves MICHEL

Population 2022 :

INSEE 7.838 habitants - DGF 09/2021 14.183 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

1 rue du Général de Gaulle - 34340 Marseillan

Tél. : 04 67 77 97 10



VIAS

Maire : Jordan DARTIER

Population 2022 :

INSEE 5.782 habitants - DGF 09/2021 8.381 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

6 place des Arènes - 34450 Vias

Tél. : 04 67 21 66 65



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes



AUMES

Maire : Michel GUTTON (jusqu'au 17/10/2022)
Jacques MONCOUYOUX (depuis le 18/10/2022)

Population 2022 :
INSEE 510 habitants - DGF 09/2021 545 habitants

Adresse : Hôtel de ville - 4 place de la Mairie - 34530 Aumes

Tél : 04 67 90 73 84

CASTELNAU DE GUERS

Maire : Didier MICHEL

Population 2022 :
INSEE 1.277 habitants - DGF 09/2021 1.516 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
11 place de la Mairie - 34120 Castelnau de Guers

Tél : 04 67 98 13 61



CAUX

Maire : Jean-Charles DESPLAN

Population 2022 :
INSEE 2.585 habitants - DGF 09/2021 2.735 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
1 place de la République - 34720 Caux

Tél : 04 67 98 40 09

CAZOULS D'HÉRAULT

Maire : Henri SANCHEZ

Population 2022 :
INSEE 421 habitants - DGF 09/2021 468 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
3 place de la Fontaine - 34120 Cazouls d'Hérault

Tél : 04 67 25 27 40



FLORENSAC

Maire : Vincent GAUDY

Population 2022 :
INSEE 5.136 habitants - DGF 09/2021 5.499 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Parc Blay - Avenue Jean Jaurès - 34510 Florensac

Tél : 04 67 77 00 15

LÉZIGNAN LA CÈBE

Maire : Rémy BOUYALA

Population 2022 :
INSEE 1.596 habitants - DGF 09/2021 1.647 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Rue de la Mairie - 34120 Lézignan la Cèbe

Tél : 04 67 98 13 68





MONTAGNAC

Maire : Yann LLOPIS

Population 2022 :
INSEE 4.383 habitants - DGF 09/2021 4.560 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place Emile Combes - 34530 Montagnac

Tél : 04 67 49 86 86

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE

Maire : Edgar SICARD

Population 2022 :
INSEE 1.856 habitants - DGF 09/2021 1.978 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
1 rue du 4 septembre - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél : 04 67 90 45 38



NIZAS

Maire : Daniel RENAUD

Population 2022 :
INSEE 692 habitants - DGF 09/2021 766 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
2 place du Griffon - 34320 Nizas

Tél : 04 67 25 15 59

PAULHAN

Maire : Claude VALERO

Population 2022 :
INSEE 4.069 habitants - DGF 09/2021 4.140 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
19 Cours National - 34230 Paulhan

Tél : 04 67 25 00 08



PÉZENAS

Maire : Armand RIVIERE

Population 2022 :
INSEE 8.273 habitants - DGF 09/2021 8.834 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
6 rue Massillon - BP 73 - 34120 Pézenas

Tél : 04 67 90 41 00

PINET

Maire : Nicolas ISERN

Population 2022 :
INSEE 1.928 habitants - DGF 09/2021 1.976 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place Pierre Thieule - 34850 Pinet

Tél : 04 67 77 01 15





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)



POMÉROLS

Maire : Laurent DURBAN

Population 2022 :
INSEE 2.240 habitants - DGF 09/2021 2.546 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la Mairie - 34810 Pomérols

Tél : 04 67 77 03 32

PORTIRAGNES

Maire : Gwendoline CHAUDOIR

Population 2022 :
INSEE 3.168 habitants - DGF 09/2021 5.895 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
14 bd Frédéric Mistral - 34420 Portiragnes

Tél : 04 67 90 94 44



SAINT-PONS DE MAUCHIENS

Maire : Christine PRADEL

Population 2022 :
INSEE 649 habitants - DGF 09/2021 774 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
56 rue de la Garenne - 34230 Saint-Pons de Mauchiens

Tél : 04 67 98 70 72



SAINT-THIBÉRY

Maire : Jean AUGÉ

Population 2022 :
INSEE 2.843 habitants - DGF 09/2021 2.905 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la Mairie - 34630 Saint-Thibéry

Tél : 04 67 77 80 57



TOURBES

Maire : Lionel PUCHE

Population 2022 :
INSEE 1.876 habitants - DGF 09/2021 1.930 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la mairie - 34120 Tourbes

Tél : 04 67 98 15 02



USCLAS D'HÉRAULT

Maire : Christian RIGAUD

Population 2022 :
INSEE 435 habitants - DGF 09/2021 463 habitants

Adresse : Hôtel de Ville
1 place de la mairie - 34230 Usclas d'Hérault

Tél : 04 67 25 04 86



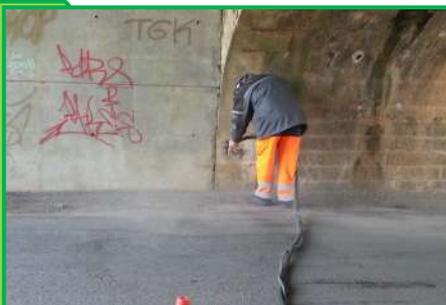


Fourrière animale

située à Vias

Participation sur la base
de la population INSEE

83.081 habitants
20 communes adhérentes



**Brigade
d'enlèvement des tags**

Participation sur la base
de la population DGF

133.204 habitants
16 communes adhérentes



**Extension du centre
de secours d'Agde**

Participation sur la base
du nombre d'interventions
réalisées en 2021

6.484 interventions
3 communes concernées

Les mutualisations de matériels



**Cinémomètre Ultralyte
et sonomètre
(acquis en 2010)**

Participation sur la base
de la population INSEE

30.436 habitants
9 communes adhérentes
(+ Pézenas uniquement sonomètre)



**Cinémomètre
Laser 2
(acquis en 2021)**

Participation sur la base
de la population INSEE

16.999 habitants
4 communes adhérentes



Redresse-poteaux

Participation sur la base
du nombre de communes

Répartition à quotité égale
5 communes adhérentes



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La répartition des services

En 2022, le service de la fourrière animale compte toujours 20 communes adhérentes.

Aucune nouvelle demande d'adhésion n'a été enregistrée au niveau de la brigade d'enlèvement des tags, elle continue à desservir 16 communes.

Au niveau des remboursements des emprunts contractés pour l'agrandissement, en 2007, du centre de secours principal d'Agde, ils concernent seulement les villes d'Agde, Marseillan et Vias.

On note quelques évolutions pour les matériels partagés. Le cinémomètre Ultralyte a intégré, depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau partenaire avec l'entrée de la ville de Nizas. Le planning du cinémomètre Laser 2 se verra doté d'un cinquième adhérent, à compter de janvier 2023, suite à la demande d'intégration de la ville de Marseillan adoptée par délibération en date du 11 octobre 2022.

Le redresse-poteaux n'a connu aucun changement au niveau de ses communes membres.

|  COMMUNES | COMPÉTENCES EXERCÉES | | | MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS | | |
|--|----------------------|-------------------------------|------------------------------------|---|----------------------------|--------------------|
| | Fourrière animale | Brigade d'enlèvement des tags | Centre de secours principal d'Agde | Cinémomètre Ultralyte (2010) et sonomètre | Cinémomètre Laser 2 (2021) | Redresse - poteaux |
| AGDE | | | | | | |
| BESSAN | | | | | | |
| MARSEILLAN | | | | | | |
| VIAS | | | | | | |
| AUMES | | | | | | |
| CASTELNAU DE GUERS | | | | | | |
| CAUX | | | | | | |
| CAZOULS D'HÉRAULT | | | | | | |
| FLORENSAC | | | | | | |
| LÉZIGNAN LA CÈBE | | | | | | |
| MONTAGNAC | | | | | | |
| NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | | | | | | |
| NIZAS | | | | | | |
| PAULHAN | | | | | | |
| PÉZENAS | | | | * | | |
| PINET | | | | | | |
| POMÉROLS | | | | | | |
| PORTIRAGNES | | | | | | |
| TOURBES | | | | | | |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS | | | | | | |
| SAINT-THIBÉRY | | | | | | |
| USCLAS D'HÉRAULT | | | | | | |
| Total par service | 20 | 16 | 3 | 9 | 4 | 5 |

* La commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre

Depuis, le 1^{er} juillet 2022, Pierre HUC assure le poste de responsable du service de la fourrière animale à la place de Jean-Louis HOULES qui a préféré redevenir agent de terrain. Par ailleurs le 1^{er} décembre, Guillen HOULES (agent de la fourrière animale) a été muté, à sa demande, vers une autre collectivité territoriale. Aucune évolution de grade n'est intervenue dans les carrières des 6 agents en poste, au 31 décembre 2022. A cette date, l'organigramme des élus et du personnel du syndicat se traduit de la manière suivante :





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical en 2022

Tous les 6 ans, après les élections municipales, les communes adhérentes au Sivom après avoir mis en place leur nouveau conseil municipal doivent désigner les délégués titulaires et suppléants qui les représenteront au sein du comité syndical du syndicat.

Les statuts du Sivom déterminent le nombre de sièges attribués en fonction de la clé de répartition suivante : jusqu'à 3.999 habitants - 1 ; de 4.000 à 9.999 habitants - 3 ; à partir de 10.000 habitants - 5. En 2022, le nombre de délégués titulaires n'a pas évolué, il est toujours de 40.

Suite à la démission de Catherine RAMOUILLET, La Présidente du Sivom, Véronique SALGAS, a procédé lors de la réunion du 9 mars 2022, à l'installation de Thierry SICARD en qualité de délégué titulaire et de Franck LERICHE en remplacement de ce dernier en tant que délégué suppléant de la ville de Pomérols.



AGDE
Véronique SALGAS
Conseillère municipale
Présidente du Sivom



VIAS
Jordan DARTIER
Maire
1^{er} Vice-Président
du Sivom



ST-PONS-DE-MAUCHIENS
Christine PRADEL
Maire
2^e Vice-Présidente
du Sivom



AGDE
Louis BENTAJOU
11^e Adjoint



AGDE
Jérôme
BONNAFOUX
3^e Adjoint



AGDE
Sébastien FREY
1^{er} Adjoint



AGDE
Rémy GLOMOT
Conseiller municipal



AUMES
Chantal DURAND
Conseillère municipale



BESSAN
André ALBERTOS
Conseiller municipal



BESSAN
Philippe MARIN
6^e Adjoint



BESSAN
Joël ROUX
Conseiller municipal



CASTELNAU DE GUERS
Fabien MATÉO
Conseiller municipal



CAUX
Virginie DORADO
5^e Adjointe



CAZOULS D'HÉRAULT
Patrick CATHALA
3^e Adjoint



FLORENSAC
Bernard TUYA
Conseiller municipal



FLORENSAC
Richard SÉGHIER
Conseiller municipal



FLORENSAC
Fabienne
BENSIALI SARAZI
Conseillère municipale



LÉZIGNAN LA CÈBE
Nicolas BRIL
Conseiller municipal



MARSEILLAN
Jean-Claude
ARAGON
5^e Adjoint



MARSEILLAN
Louis GASC
Conseiller municipal

En octobre 2022, le conseil municipal de la ville de Florensac a délibéré suite aux retraits de Naïs JOBERT et de Gilles MAFFRE. L'installation des délégués remplaçants a été acté par le comité syndical du Sivom le 7 décembre 2022. La nouvelle représentation de la ville de Florensac est désormais la suivante :

Délégués titulaires

Bernard TUYA
Richard SEGHIER
Fabienne BENSIALI-SARAZI

Délégués suppléants

Jérôme SEGARRA
Christophe MARCO
Pierre ROUCAYROL

Pendant l'année 2022, le comité syndical du Sivom s'est réuni à 5 reprises : le 9 mars, le 6 avril, le 22 juin, le 11 octobre et le 7 décembre.

| | | | | |
|---|---|---|--|---|
|  |  |  |  |  |
| MARSEILLAN Marc ROUVIER 1 ^{er} Adjoint | MONTAGNAC Philippe AUDOUI 1 ^{er} Adjoint | MONTAGNAC Jean-Luc GUIRAO 3 ^e Adjoint | MONTAGNAC Sabine TOKOTO 7 ^e Adjointe | NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE Gérard MARTINEZ Conseiller municipal |
|  |  |  |  |  |
| NIZAS Marie-Claude SEMPERÉ 1 ^{er} Adjointe | PAULHAN Bertrand ALEIX 4 ^e Adjoint | PAULHAN Hélène DAVIT 5 ^e Adjointe | PAULHAN Véronique LABORDA Conseillère municipale | PÉZENAS François CASTILLO Conseiller municipal |
|  |  |  |  |  |
| PÉZENAS Georges LOPEZ Conseiller municipal | PÉZENAS Xavier MOUTOU Conseiller municipal | PINET Nathalie BASTOUL 1 ^{er} Adjointe | POMÉROLS Thierry SICARD Conseiller municipal | PORTIRAGNES Philippe FAURÉ Conseiller municipal |
|  |  |  |  |  |
| SAINT-THIBÉRY Estelle OLIVE Conseillère municipale | TOURBES Pascal BOUISSEREN Conseiller municipal | USCLAS D'HÉRAULT Christian RIGAUD Maire | VIAS Gérard ALLARD 3 ^e Adjoint | VIAS Jacques BOLINCHES Conseiller municipal |

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

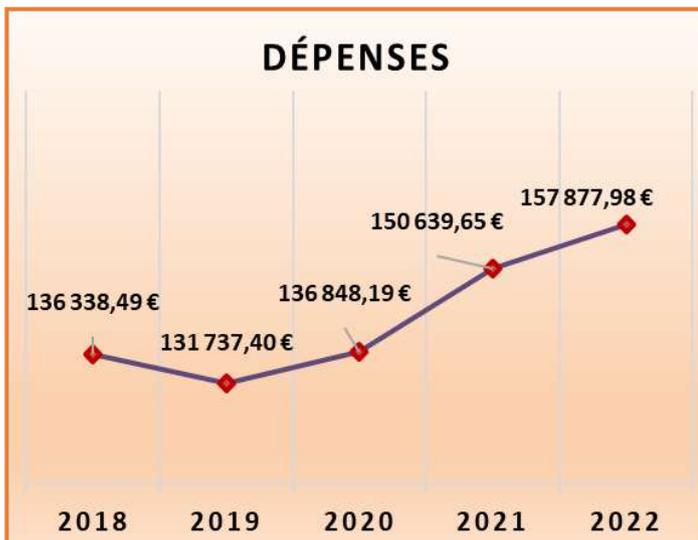
DÉPENSES TOTALES : 157 877,98 €

RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des dépenses est la suivante :

Il n'y a aucune ventilation des recettes pour le service

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Autres fournitures non stockées | 80,50 € |
| Fournitures administratives | 203,11 € |
| Location immobilière | 7 895,55 € |
| Maintenances | 8 224,28 € |
| Assurances multirisques | 2 525,56 € |
| Fêtes et cérémonies | 2 202,12 € |
| Frais d'affranchissement | 634,58 € |
| Frais de télécommunication | 467,41 € |
| Concours divers (cotisations) | 15,00 € |
| Personnel + Charges | 111 890,87 € |
| Indemnités des élus + charges | 23 739,00 € |




HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au jeudi :
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 ;
et le vendredi :
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.

SYNTHÈSE

Alors que les charges à caractère général sont restées stables avec une gestion maîtrisée des besoins notamment administratifs (22.476,25 € en 2021 contre 22.248,11 € en 2022), les charges de personnel poursuivent leur hausse compte tenu des décisions réglementaires en la matière (hausse de 6.976,12 €). Les frais de maintenance (informatique, photocopieuse...) sont en augmentation continue depuis 2020 et il demeure difficile de les diminuer compte tenu des contrats en cours. Si la location du siège administratif demeure stable avec uniquement la hausse de l'indice des prix, les frais d'assurances multirisques sont en baisse grâce à la renégociation des prix auprès de la société Groupama en 2021.

Située sur la commune de Vias, en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, la fourrière animale est une compétence du Sivom du canton d'Agde depuis 1989. Elle a été créée pour répondre à la réglementation qui impose que chaque municipalité dispose d'un service de fourrière pour accueillir les animaux errants capturés sur leur territoire. Les communes fondatrices du Sivom (Agde, Bessan, Marseillan et Vias) ont instauré un service intercommunal pour répartir les coûts de fonctionnement et d'exploitation.

La structure est un lieu de transit composée de 20 boîtes pouvant accueillir une trentaine d'animaux capturés sur la voie publique, en attendant qu'ils soient récupérés par leur propriétaire ou transférés vers un refuge pour adoption. Pour écarter les nuisances sonores et olfactives liées à l'activité, la structure a été volontairement excentrée du centre-ville.

L'organisation du service est assurée par 4 agents. En décembre 2022, suite à la mutation d'un d'entre eux vers une autre collectivité, le service a fonctionné avec 3 agents. Leurs journées sont organisées en fonction des tâches suivantes :

- les tournées planifiées ou ponctuellement des interventions spécifiques à la demande des municipalités adhérentes ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et éventuellement les transferts vers les associations de protection des animaux partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains ;
- le ramassage des chiens et chats morts sur la voie publique.



- Les communes adhérentes

Aucune nouvelle adhésion n'est intervenue, en 2022. Le service dessert toujours les 20 communes suivantes :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



- Le tarif pour les particuliers

La dernière délibération concernant les tarifs de la régie de recette de la fourrière animale a été adoptée par l'assemblée délibérante, le 8 décembre 2021. Lors des échanges, les délégués ont décidé de ne pas augmenter le prix des prestations et de reconduire les tarifs suivants :

| | | | |
|---|---------|------------------------------------|---------|
| - Frais d'entrée | 70,00 € | - Ramassage des animaux morts | 80,00 € |
| - Garde journalière (à partir du 2e jour) | 25,00 € | - Enlèvement de chats (par animal) | 25,00 € |
| - Identification d'un animal | 85,00 € | | |

| Communes | Chien(s) | Chat(s) |
|-------------------------|------------|----------|
| AGDE | 90 | 1 |
| BESSAN | 25 | 1 |
| VIAS | 25 | |
| AUMES | 1 | |
| CASTELNAU DE GUERS | 2 | |
| CAUX | 8 | |
| CAZOULS D'HÉRAULT | 1 | |
| FLORENSAC | 8 | |
| MONTAGNAC | 13 | |
| NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | 8 | |
| NIZAS | 2 | |
| LÉZIGNAN LA CÈBE | 4 | |
| PAULHAN | 3 | |
| PÉZENAS | 18 | 1 |
| PINET | 3 | |
| POMÉROLS | 1 | |
| PORTIRAGNES | 9 | |
| SAINT-THIBÉRY | 4 | |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS | 0 | |
| USCLAS D'HÉRAULT | 0 | |
| TOTAUX | 225 | 3 |

- L'évolution des captures



Après 2 années marquées par la pandémie, la fourrière animale a retrouvé un rythme de travail normal. On note, en 2022, une augmentation des captures de chiens de 10 % (225 contre 204 en 2021). Le nombre de chats pris en charge est dérisoire depuis que des conventions en partenariat avec les fondations 30 millions d'amis et Brigitte Bardot ont été mises en place par de nombreuses communes adhérentes.

Afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes, nous continuons à communiquer les informations concernant les animaux non identifiés au travers du site internet <http://www.sivom-agde.fr> et entre autres, via le profil Facebook *Sivom Du Canton d'Agde*, qui est actuellement suivi par 1450 personnes qui relayent, toujours, largement nos publications.



Aucune euthanasie n'a été programmée, en 2022. La direction du Sivom poursuit sa ligne de conduite, et ses engagements envers les associations de protection des animaux conventionnées avec la collectivité.

Cependant, il arrive que des animaux blessés soient déposés, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière animale, directement dans des cabinets vétérinaires par les pompiers sans qu'ils ne transitent par notre service.

Compte tenu de l'état sanitaire, d'un des chats admis blessé en provenance de la ville d'Agde, une euthanasie a été pratiquée à l'initiative du médecin, le 13 juin 2022.



| Structures d'accueil | Chiens | Chats |
|------------------------------------|-----------|----------|
| SPA Villeneuve-lès-Maguelone | 17 | |
| Jamais sans mon chien | 50 | 2 |
| SPA Béziers | 2 | |
| SPA Port la Nouvelle | 2 | |
| MARINA un refuge pour Céret | 2 | |
| SPA le Refuge Perpignan | 7 | |
| Refuge Un gîte une gamelle | 3 | |
| APAVH BRISSAC - Clermont l'Hérault | 3 | |
| Les amis de Sam - Aix en Provence | 3 | |
| Total | 89 | 2 |

Les adoptions 2022

Les 3 premiers trimestres de l'année 2022 ont été marqués par une augmentation d'abandon d'animaux qu'ils soient identifiés ou non, leurs propriétaires ne se sont pas manifestés.

La fourrière animale qui est habituellement un lieu de transit a vu les séjours de certains chiens se prolonger jusqu'à plusieurs mois. Le service a été dans l'obligation de solliciter de nombreuses associations pour faire sortir les animaux de fourrière en vue d'une adoption.

En 2021, il a été comptabilisé 75 placements contre 91, cette année, soit un accroissement de 21 %. En comparaison, le ratio des captures n'a augmenté que de 10 % sur la période de référence.

Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

Pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés, la brigade environnement de la ville d'Agde prend le relai sur tous les secteurs de la ville pour assurer la mise en sécurité des chiens errants sur la voie publique. En 2022, son action se traduit de la manière suivante :

| Secteur de capture | Janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | Total par secteur |
|--------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|-------------------|
| AGDE | 2 | 1 | 4 | 2 | 5 | 2 | 2 | 4 | 6 | 2 | 3 | | 33 |
| CAP D'AGDE | 1 | 1 | | | | | 1 | 1 | | | | | 5 |
| GRAU D'AGDE | | | | | 2 | | | 3 | | | | | 5 |
| TAMARISSIERE | | | | | | 1 | 1 | | | | | | 2 |
| ROCHELONGUE | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Total | 3 | 2 | 4 | 2 | 7 | 3 | 4 | 8 | 6 | 2 | 3 | 1 | 45 |



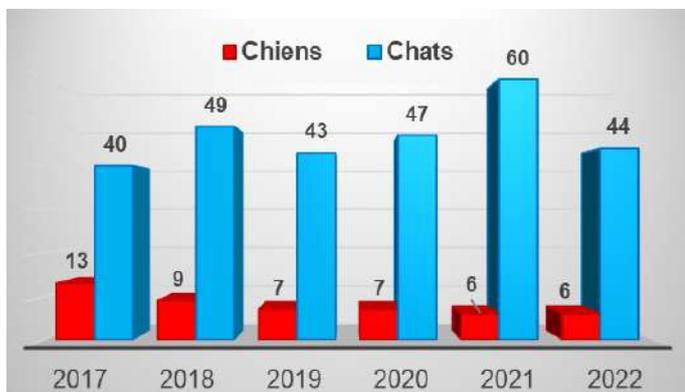


Depuis, juin 2012, le service de la fourrière animale est en charge du ramassage des chiens (- de 40 kgs) et des chats morts sur le domaine public.

Sur demandes ponctuelles et écrites des maires ou des policiers municipaux des villes adhérentes à la compétence, les agents de la fourrière procèdent à l'enlèvement des animaux.

Les particuliers domiciliés dans les 20 communes desservies par la fourrière peuvent bénéficier également de la prestation moyennant un coût de 80,00 €, à régler dans le cadre de la régie de recette du service.

Si l'année 2021 a fait connaître une augmentation d'animaux enlevés (66), pour l'année de référence, nous enregistrons une baisse assez conséquente (50 au total).



| Communes | Chien(s) | Chat(s) |
|-------------------------|----------|-----------|
| AGDE | 3 | 14 |
| BESSAN | 1 | 3 |
| VIAS | | 9 |
| AUMES | | |
| CASTELNAU DE GUERS | | |
| CAUX | 1 | 3 |
| CAZOULS D'HÉRAULT | | |
| FLORENSAC | | 5 |
| MONTAGNAC | | 2 |
| NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | | 1 |
| NIZAS | | |
| LÉZIGNAN LA CÈBE | | 1 |
| PAULHAN | | |
| PÉZENAS | | 4 |
| PINET | | |
| POMEROLS | 1 | |
| PORTIRAGNES | | 2 |
| SAINT-THIBÉRY | | |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS | | |
| USCLAS D'HÉRAULT | | |
| Totaux | 6 | 44 |

- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Le service de la fourrière animale s'est rendu disponible pour planifier des interventions en partenariat avec les municipalités ou les associations qui ont adhéré à la Fondation 30 millions d'amis ou Brigitte Bardot dans le cadre des campagnes de stérilisation pour limiter la prolifération des chats. En fonction des besoins, les agents apportent un soutien technique ou logistique. Les animaux après avoir été stérilisés sont identifiés au nom de la fondation de rattachement et relâchés sur le site de capture.

En 2022, on note 5 interventions :

- Bessan, soutien technique, 20 chats stérilisés et identifiés ;
- Usclas d'Hérault, soutien logistique, 9 chats stérilisés et identifiés ;
- Association chats montagnacois, soutien logistique, plus de 15 chats stérilisés et identifiés ;
- Association chats de Pomérols, soutien logistique, plus de 10 chats stérilisés et identifiés ;
- Association chats viassois, soutien technique, nombre de chats non communiqué.



UN NOUVEAU RESPONSABLE SUR LE SITE

Lors de la réunion du comité syndical du 22 juin 2022, certains points évoqués par Madame la Présidente résultaient du changement de responsable de la fourrière animale, il concernait la modification de l'organigramme du Sivom. À compter du 1^{er} juillet 2022, Pierre HUC jusqu'ici responsable adjoint a été nommé responsable du service en remplacement de Jean-Louis HOULES qui avait demandé à quitter sa fonction pour redevenir un agent de terrain.

Cette situation a entraîné également une modification au niveau de l'attribution du logement, pour nécessité absolue de service, de la fourrière animale qui est directement lié au poste de responsable. Dès que Jean-Louis HOULES a restitué l'habitation, des travaux ont été engagés en suivant les préconisations du service Renov' Occitanie de l'agglomération. Au terme des remplacements des menuiseries, du chauffage, des divers petits aménagements nécessités par leur vétusté et la réfection des peintures terminée, le logement a été intégré par le nouveau responsable en novembre 2022.



TROP D'ANIMAUX ABANDONNÉS

Les 3 premiers trimestres de l'année 2022 ont été marqués par une recrudescence d'abandon d'animaux. Le chenil de la fourrière est resté sous tension pendant plusieurs semaines. De nombreux chiens, qu'ils soient identifiés ou non, n'ont pas été réclamés par leur propriétaire. Le Sivom a mis en place, depuis 2010, des partenariats avec différentes associations de protection des animaux afin de proposer les chiens à l'adoption via des refuges. Compte tenu du nombre croissant d'entrée en fourrière les différents circuits sont arrivés malheureusement à saturation. La fourrière qui est généralement un lieu de transit a vu les séjours des animaux se prolonger jusqu'à plusieurs mois pour certains d'entre eux.



ÉLAGAGE DES ARBRES AVEC L'AGGLO

Depuis sa création en 1989, le site de la fourrière animale est entretenu par le personnel du service. Pour effectuer ces tâches, les agents ont à leur disposition deux débroussailluses ainsi que de l'outillage à main pour les petites coupes. Le matériel rudimentaire dont dispose la collectivité ne permet pas d'intervenir sur des arbres trentenaires qui ont pris de la hauteur et qui pouvaient devenir dangereux pour les bâtiments, en cas de grand vent. Après avoir été alerté par le responsable de la fourrière, la Présidente Véronique SALGAS, a adressé une demande écrite auprès de l'agglomération Hérault Méditerranée, pour solliciter une intervention ponctuelle du service élagage. Suite à l'avis favorable de son Président, Gilles D'ETTORE, l'opération a été programmée les 17 et 18 novembre 2022, pour effectuer les élagages nécessaires et procéder au broyage et à l'évacuation des végétaux générés.



UNE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ POUR CHÂTAIGNE

Suite à la publication de novembre sur les réseaux sociaux et aux investigations de Pierre HUC (responsable de la fourrière animale de Vias) en partenariat avec l'association « Jamais sans mon chien » de Béziers concernant 3 STAFFS séjournant à la fourrière depuis le mois d'avril, l'association « Les amis de Sam » basée à Aix en Provence avait accepté de prendre en charge Châtaigne, en vue d'une adoption.

Pour procéder à son transfert, cette dernière s'était mise en relation avec l'association « Les anges du rail » composée d'un collectif d'agents de la SNCF, d'associations et de bénévoles qui accompagnent les animaux domestiques vers leur nouvelle destination.

C'est dans ce contexte que le responsable de la fourrière animale s'était rendu, vendredi 16 décembre 2022, à 7h30, à la gare d'Agde pour remettre Châtaigne à son accompagnatrice.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 194 492,83 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

| | |
|--|--------------|
| Eau, assainissement | 2 303,68 € |
| Electricité | 4 598,53 € |
| Gaz | 3 867,64 € |
| Carburant | 6 937,15 € |
| Alimentation des animaux | 1 713,60 € |
| Autres fournitures non stockées | 1 025,16 € |
| Fournitures d'entretien | 572,70 € |
| Petits équipements | 218,41 € |
| Vêtements de travail | 2 011,13 € |
| Entretien, réparations bâtiments | 919,74 € |
| Entretien véhicules | 1 515,76 € |
| Entretien autres biens mobiliers | 344,70 € |
| Maintenances | 508,23 € |
| Assurances multirisques | 1 372,78 € |
| Versements à des organismes de formation | 1 008,00 € |
| Divers (vétérinaires) | 9 588,83 € |
| Frais de télécommunication | 1 260,50 € |
| Voyages, déplacements et missions | 81,60 € |
| Taxes Foncières | 154,00 € |
| Personnel + Charges | 154 490,69 € |

RECETTES TOTALES : 12 948,49 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

| | |
|------------------------|-------------|
| Redevances et recettes | 12 948,49 € |
|------------------------|-------------|



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



SYNTHÈSE

L'année 2022 du service de la fourrière animale demeure une année de hausses globales des différents postes budgétaires. Malgré les efforts de rationalisation des dépenses, les frais incompressibles (charges à caractère général, charges de personnel, carburants, honoraires vétérinaires, maintenance...) sont tous en hausse quelquefois même très importantes. Du côté des seules recettes, la régie reste stable mais n'assure pas une compensation des principales hausses constatées durant l'exercice. Les frais vétérinaires sont particulièrement conséquents avec une augmentation de plus de 35 % passant de 6.015,11 € à 9.588,83 €. Ceux liés à l'entretien des véhicules sont en baisse, ceci s'expliquant par le remplacement d'un véhicule en juin 2022.



Le service d'enlèvement des tags a été créé en mai 2009 pour répondre à la demande des communes adhérentes au syndicat qui étaient confrontées à une augmentation régulière des tags sur le domaine public.

Pour apporter une solution à cette recrudescence de graffitis, le Sivom a acquis un véhicule utilitaire équipé d'une hydrogommeuse et d'un nettoyeur haute pression couplé avec une chaudière pour l'utilisation de l'eau chaude.

L'exploitation de ce matériel a été confié à un agent territorial. Il maîtrise parfaitement les outils mis à sa disposition, ce qui lui permet de définir rapidement la technique la plus adaptée selon les différents supports à traiter. Lors des interventions, l'absence de tous produits chimiques et la pulvérisation possible d'eau, en faible quantité pour éviter les dégagements de poussière et les ruissellements permettent de travailler dans le respect de l'environnement.

Sur demande ponctuelle des référents des communes rattachées au service, des nettoyages de monuments ou de certains patrimoines publics peuvent être programmer pour être mis en valeur.

Certaines villes affiliées ont souhaité étendre la prestation, gracieusement, au secteur privé. Les modalités d'intervention sont communiquées sur demande auprès de la mairie.

- Les communes adhérentes

En 2022, la compétence n'a enregistré aucune nouvelle demande d'adhésion. Le service dessert toujours 16 communes, à savoir :

- AGDE
- BESSAN
- CASTELNAU DE GUERS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MARSEILLAN
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- PINET
- POMÉROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBÉRY
- TOURBES
- VIAS
- PAULHAN



- Les tarifs

Depuis sa création en date du 30 juin 2009, le tarif établi pour les prestations réalisées hors du périmètre de la compétence n'a pas évolué. Il est applicable pour les municipalités membres du syndicat qui n'ont pas adhéré au service mais également pour les particuliers domiciliés dans les communes affiliées qui n'ont pas souhaité ouvrir l'activité, au domaine privé.

Après passage et avis favorable de la direction du Sivom et de l'agent, un devis est établi en fonction de la superficie à nettoyer sur la base du tableau, ci-dessous :

| SURFACE À TRAITER | TARIFS FORFAITAIRES |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Moins de 10 m ² | 300,00 € |
| De 11 à 20 m ² | 400,00 € |
| De 21 à 30 m ² | 500,00 € |
| De 31 à 40 m ² | 600,00 € |
| De 41 à 50 m ² | 700,00 € |
| A partir de 51 m ² | Passage du service pour étude |



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

| <u>Communes adhérentes</u> | d'interventions Nb | Nb de 1/2 journées | M ² de tags nettoyés | Panneaux de signalisations | Affichages sauvages | Nettoyages et sablages (interventions diverses) |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------------|-------------------------------|------------------------|--|
| AGDE | 197 | 183 | 304,63 | 25 | 66 | <p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 jeux d'enfant avant remise en place (F56) - tâches de peinture dans les tribunes du Stade Louis Sanguin suite à chantier d'insertion avec sablage par endroits <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 7 (pas de tags à l'adresse indiquée, ou pas d'accès, ou privé sans autorisation)</p> |
| BESSAN | 27 | 16 | 21,71 | 6 | 40 | <p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dalle en béton devant les WC publics de la poste <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cloche de la mairie aux ateliers municipaux |
| MARSEILLAN | 29 | 41 | 44,86 | 5 | | |
| FLORENSAC | 10 | 14 | 2,46 | | 8 | <p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trottoir, entrée du parc, n° 13 avenue Salengro - trottoir longeant le parking de la mairie - parvis de la Maison Pour Tous, Domaine du Bosquet - parvis de la mairie |
| POMÉROLS | 9 | 5 | 1,52 | 7 | 29 | |
| PÉZENAS | 123 | 28 | 240,33 | 32 | 2 | <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 6 (pas de tags à l'adresse indiquée, ou pas d'accès, ou privé sans autorisation)</p> |
| CAZOULS D'HÉRAULT | 3 | 2 | 1,80 | | | <p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol de l'impasse des mimosas |
| SAINT-THIBÉRY | 15 | 8 | 41,67 | | | |
| MONTAGNAC | 14 | 9 | 26,51 | | 13 | <p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol pavé autour de la fontaine du Griff |
| VIAS | 22 | 27 | 61,32 | 1 | 7 | <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - portail de la crèche avant peinture (4 jours aux ateliers) <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 1 (pas de tags à l'adresse indiquée, ou pas d'accès, ou privé sans autorisation)</p> |
| PINET | 5 | 4 | 1,16 | | 2 | <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - essai de nettoyage effectué sur le mur d'un particulier en attente de la décision du propriétaire |
| LÉZIGNAN LA CÈBE | 4 | 3 | 1,02 | | | <p><u>Sablage et nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la fontaine de l'église et du socle |
| CASTELNAU DE GUERS | 8 | 5 | 41,17 | | 2 | |
| PORTIRAGNES | 15 | 19 | 6,92 | 6 | | <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage complet de 2 bancs au niveau de la piste cyclable à l'entrée de Portiragnes -plage - Nettoyage d'un banc, avenue de Calas |
| TOURBES | 6 | 4 | 0,63 | | 2 | <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage complet de la croix de la mission sur le parking de la poste |
| PAULHAN | 34 | 17 | 41,78 | 3 | | <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décapage complet avant mise en peinture de la verrière de l'école Georges Sand et enlèvement du sable (3,5 jours) |
| SICTOM * | 1 | 1 | 4,69 | | | <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des tags à la déchèterie de Caux |
| Nézignan l'Evêque * | 1 | 1 | 0,80 | | | <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des tags sur la Marianne |
| TOTAUX | 523 | 387 | 844,98 | 85 | 171 | |

* interventions effectuées à la demande d'une collectivité et d'une commune non adhérentes à la compétence

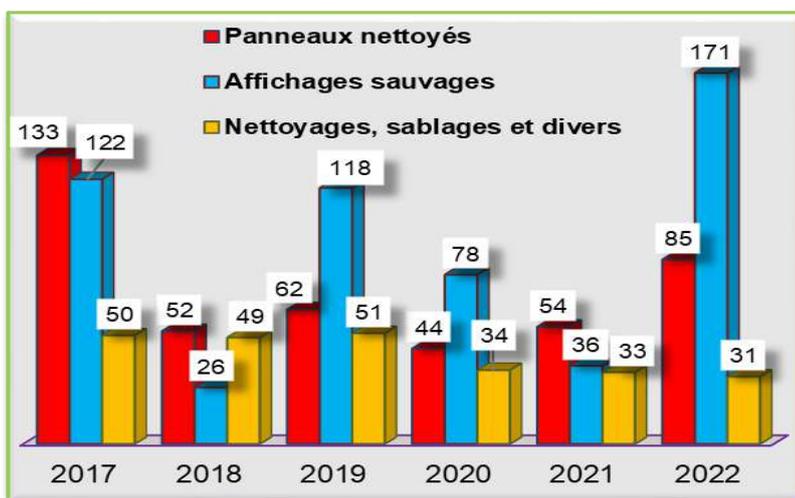
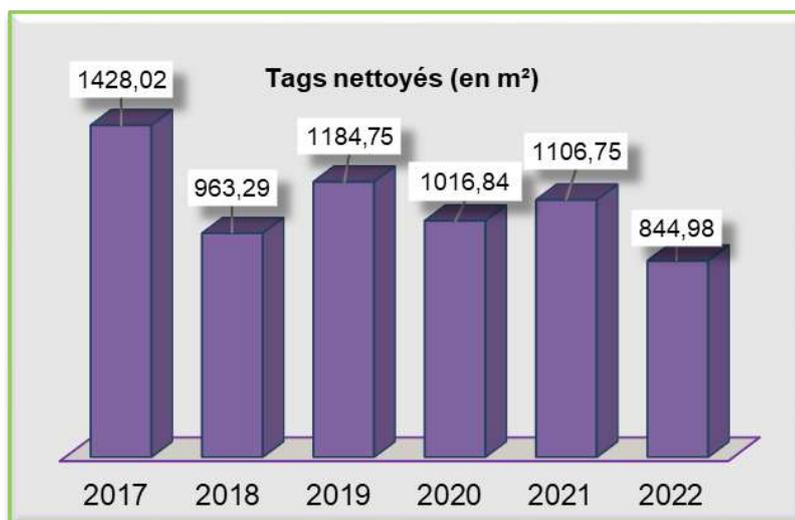
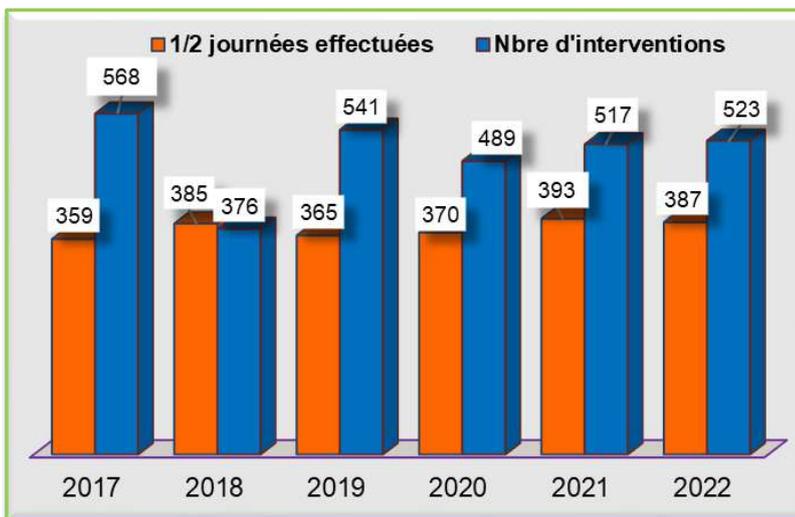


En début d'année, le planning annuel déterminant le nombre de jours ouvrés de travail du service a été calculé après déduction des jours fériés, des périodes de congé de l'agent, celles de l'entretien du véhicule et de l'hydrogommeuse. En 2022, 387 jours ont été comptabilisés contre 393 l'année précédente. Ces plages horaires sont ensuite réparties entre les 16 communes adhérentes au service en fonction de leur population DGF.

Nous ne notons pas d'évolution représentatives en ce qui concerne le nombre d'interventions réalisées, 523 pour l'année de référence contre 517 en 2021, malgré un nombre de jours ouvrés légèrement inférieur.

Après avoir absorbé en 2021, l'entrée de la ville de Paulhan, qui avait généré en partie, une hausse de la superficie des tags nettoyés 1 106,75 m², cette nouvelle année a fait connaître une baisse dans l'enlèvement des graffitis de 23,66 %. Il a été comptabilisé un total 844,98 m² traités pour 2022. Cette situation a largement été compensée par l'enlèvement des affichages sauvages dont l'augmentation est certainement liée à la reprise des activités et des manifestations qui ont dû être annulées ou reportées pendant la pandémie 171 pour 36 en 2021. On remarque également un accroissement au niveau des panneaux nettoyés 85 cette année contre 54 l'an dernier.

À la demande de certains référents, des interventions diverses ont été programmées sur le temps imparti à leur commune respective, afin de mettre en valeur le patrimoine public. Leur nombre a été arrêté à 31, il est sensiblement identique à celui de l'année 2021. Par ailleurs, pour éviter de faire appel à une entreprise privée pour nettoyer le sol des cages extérieures du chenil avant la mise en peinture, l'agent du service d'enlèvement des tags est intervenu, à la demande du responsable, sur le site de la fourrière animale.





MARSEILLAN PLAGE



AGDE



FOURRIÈRE ANIMALE



TOURBES



AGDE



CASTELNAU DE QUERS



BESSAN



AGDE - Tamarissière



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 58 128,31 €

RECETTES TOTALES : 600,00 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

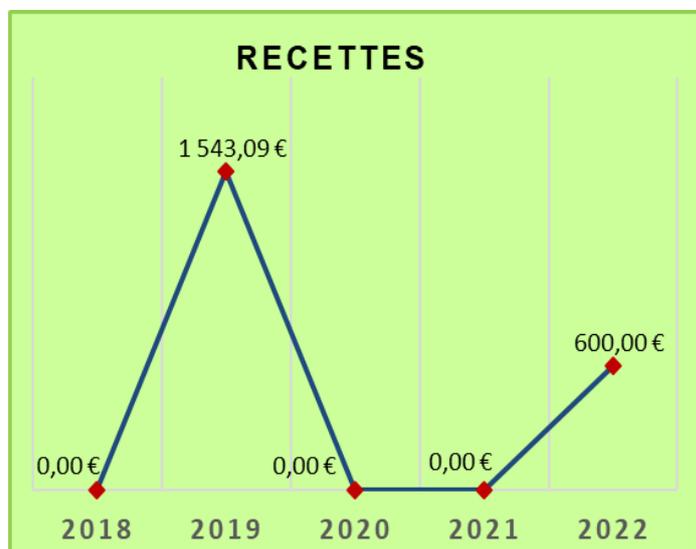
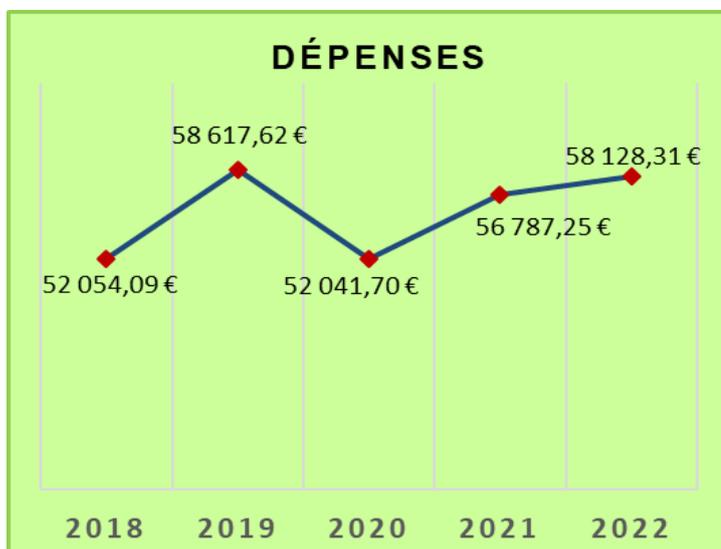
La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Electricité | 803,20 € |
| Carburant | 5 111,17 € |
| Autres fournitures non stockées | 2 294,29 € |
| Fournitures d'entretien | 219,38 € |
| Petits équipements | 96,28 € |
| Vêtements de travail | 502,58 € |
| Entretien véhicules | 666,28 € |
| Entretien autres biens et mobiliers | 5 952,53 € |
| Assurance multirisque | 1 636,34 € |
| Voyages, déplacements et missions | 463,55 € |
| Téléphone | 324,00 € |
| Taxes foncières | 154,00 € |
| Personnel + Charges | 39 904,71 € |

Autres prestations de services 600,00 €



**- du lundi au jeudi :
de 7h30 à 15h00,
- le vendredi :
de 7h30 à 14h30.**



SYNTHÈSE

L'année 2022 du service de la brigade d'enlèvement des tags reste stable par rapport aux années précédentes. La gestion serrée du service permet de limiter les charges à caractère général (baisse de 235,55 €) et les charges de personnel demeurent maîtrisées malgré l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (hausse de seulement 1.576,61 €). Comme pour la fourrière animale, les prix des carburants sont en nette augmentation passant de 3.780,97 € à 5.111,17 €. Lors de la révision annuelle de l'hydrogommeuse, l'entretien réalisée a été maîtrisé avec une maintenance limitée aux seuls besoins constatés. Du côté des consommables, après une année 2021 où un renouvellement avait été nécessaire en cours d'année, seuls 2.294,29 € ont été commandés en 2022.

Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias. Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite aux travaux d'agrandissement du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 euros qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 euros jusqu'en 2026. De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse. Le montant global de l'annuité à régler est de 41 405,07 €.

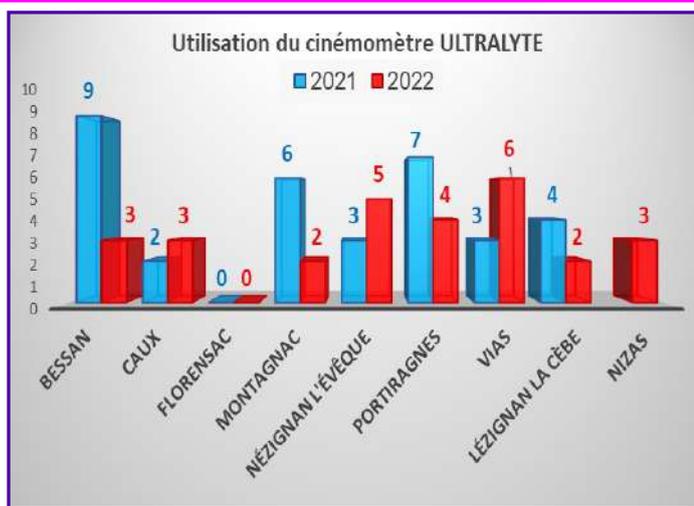


- La répartition et les taux de participation

Pour rappel, le remboursement de ces emprunts s'effectue en rapport avec le nombre des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers dans les communes concernées, au cours de l'année antérieure à celle de référence. Pour l'année 2022, les pourcentages appliqués sont les suivants :

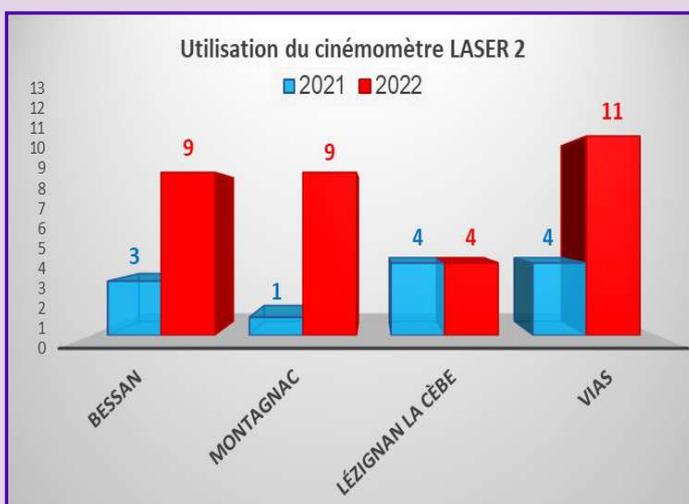
| Communes | Nombre d'interventions en 2021 | Taux de participation 2022 |
|--------------|--------------------------------|----------------------------|
| AGDE | 4822 | 74,37% |
| MARSEILLAN | 918 | 14,16% |
| VIAS | 744 | 11,47% |
| Total | 6484 | 100,00% |



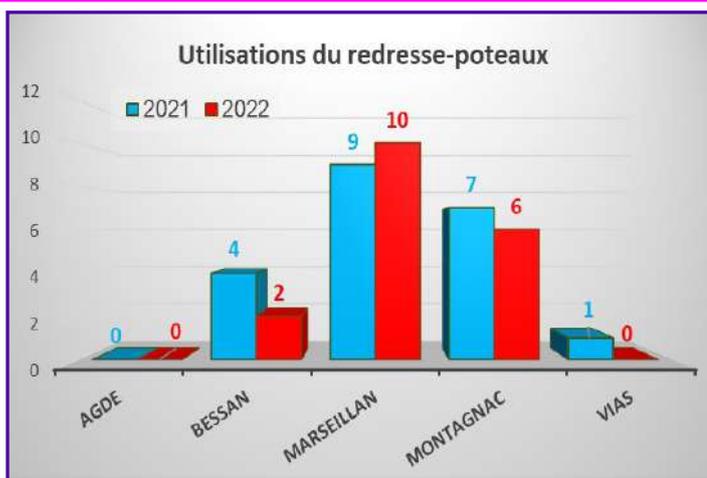


Le cinémomètre Ultralyte a été acquis ainsi qu'un sonomètre en 2012 pour répondre à la demande de 5 communes. Suite à la délibération du 8 décembre 2021, la mutualisation de cet appareil compte 9 communes adhérentes, depuis le 1^{er} janvier 2022. La ville de Nizas a rejoint les communes de : Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Lézignan la Cèbe, Nézigian l'Evêque, Portiragnes et Vias. La ville de Pézenas quant à elle a pris part seulement à l'achat du sonomètre. Chaque année, un étalonnage du cinémomètre est effectué pour le maintenir en conformité. Les frais engagés sont répartis en fonction des populations Insee des communes concernées.

Pour pallier aux excès de vitesse de plus en plus récurrents dans les communes, le Sivom a concrétisé l'achat d'un second cinémomètre pour le compte des villes de Bessan, Montagnac, Lézignan la Cèbe et Vias. Cet appareil de nouvelle génération est plus compact et il permet de relever la vitesse des véhicules à partir d'une distance plus importante. Par délibération du 11 octobre 2022, la ville de Marseillan a été autorisée à intégrer ce groupement, à compter du 1^{er} janvier 2023 moyennant un droit d'entrée qui permettra aux 4 communes membres de ne pas régler la participation pour l'étalonnage de l'appareil en 2023.



- Le redresse-poteaux



En 2022, aucun changement n'est intervenu dans la composition de la mutualisation du redresse-poteaux. Il est toujours utilisé par 5 communes en fonction de leurs besoins : Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias. Cette année l'appareil n'a nécessité aucun entretien particulier. Seuls quelques ajouts d'huile ont été nécessaires suite à des épanchements intervenus lors des transports liés à des omissions de changement de bouchon après utilisation. En 2023, le Sivom fera l'acquisition d'un nouveau bidon d'huile pour assurer la continuité du bon fonctionnement de l'appareil.

- Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

Pour faciliter la passation des différents appareils mutualisés entre les communes adhérentes, un passage par le siège administratif du Sivom est obligatoire pour effectuer une vérification lors des retours. La répartition du matériel est établie pour les cinémomètres proportionnellement à la population INSEE des villes participantes. Quant au redresse-poteaux, la quote-part d'affectation est identique pour chaque ville.

Après avoir été soumis à l'acceptation des intéressés, le nouveau planning annuel d'utilisation tenant compte des jours ouvrables après déduction des jours fériés est mis en place, pour chaque groupement.

Enlèvement des tags

| | |
|---|-------------------|
| - Remplacement et pose du réservoir et du quadritube de l'hydrogommeuse | 1 007,84 € |
| Total | 1 007,84 € |



Fourrière animale

| | |
|--|--------------------|
| - Remplacement d'un véhicule | 17 056,60 € |
| - Sérigraphie du véhicule | 780,00 € |
| - Remplacement des téléphones portables | 575,76 € |
| - Installation et réglage d'une nouvelle pompe à impulsion pour la désinfection de l'eau | 1 416,43 € |
| - Remplacement du mode de chauffage du logement | 8 311,06 € |
| - Remplacement des fenêtres, de la porte d'entrée et des volets du logement | 15 547,95 € |
| - Réfection des peintures intérieures et des volets du logement | 7 809,13 € |
| - Fournitures pour la salle de bain du logement | 679,80 € |
| - Fournitures diverses pour la remise en état du logement | 404,00 € |
| Total | 52 580,73 € |





SYNTHÈSE

L'année 2022 a été une année exceptionnelle en ce qui concerne les besoins en investissement des différents services. Au total, la somme de 53.588,57 € a été engagée contre 13.006,28 € en 2021. S'il n'y a pas eu d'investissement en administration générale, c'est au sein de la fourrière animale que les efforts ont été les plus importants. En effet, un des deux véhicules du service a été remplacé et des travaux importants ont été réalisés au niveau du logement de fonction, occupé par le nouveau responsable du service depuis novembre 2022. Il s'agit là d'une action sans précédente pour le Sivom, d'autant qu'aucuns travaux n'avaient été effectués depuis la création du site dans les années 1990. En conséquence, il conviendra de mesurer les investissements en 2023.



Installation d'un nouveau délégué de la commune de Pomérols : suite à la démission de Mme Catherine RAMOUILLET, la ville a désigné M. Thierry SICARD en qualité de délégué titulaire.

Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2022 : chaque année, le tableau des emplois de personnel territorial de la collectivité doit être mis à jour. À cette date aucun changement n'était intervenu au niveau de l'effectif.

État annuel des marchés publics au titre de l'année 2021 : la liste est vierge de tout marché pour l'année de référence.

Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2021 : pour déterminer le coût global du fonctionnement des différentes compétences exercées par le Sivom, un bilan financier des services est effectué chaque année.

Examen et vote du compte de gestion de l'année 2021 : le compte de gestion dressé par le receveur a été présenté en séance et approuvé à l'unanimité puisqu'il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Compte administratif 2021 : il a été présenté par Christine PRADEL, Vice-Présidente, chargée des finances du syndicat. Le compte administratif dressé par la Présidente, Véronique SALGAS a été validé par l'ensemble des délégués présents.

Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2022 : conformément à la mise en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires ont été présentées. Elles seront provisionnées au budget primitif pour l'exercice 2022.

Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du centre de secours d'Agde pour 2022 : les pourcentages de participation pour le remboursement des emprunts ont été fixés, comme suit : Agde 74,37%, Marseillan 14,16 % et Vias 11,47 %.

Examen et vote du budget primitif de l'année 2022 : après avoir été présenté en détail, le budget a été adopté par l'assemblée.

Participations des communes au titre de l'année 2022 : suite à la validation du budget primitif, la présentation des projets de participations pour les différents services et les mutualisations de matériel a été effectuée. Ils ont été validés par les délégués.

Modification du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (RIFSEEP) : le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement du personnel territorial a été mis en place le 1^{er} janvier 2018, suite à la refonte du régime indemnitaire. Il est renouvelé sans changement de plafond, à compter du 1^{er} mai 2022.

Règlement sanitaire la fourrière animale : Pour être en conformité avec le Code Rural et de la Pêche Maritime, le Sivom a validé le règlement sanitaire de la fourrière et désigné le Docteur FEIGS en qualité de vétérinaire sanitaire.

Convention avec le Sictom de Pézenas - Agde pour la brigade d'enlèvement des tags : suite à des dégradations liées à l'apposition de tags sur les différents sites du Sictom, une convention moyennant un coût d'intervention a été mise en place.

Rapport d'activités du Sivom de l'année 2021 : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du Sivom a présenté le rapport d'activités 2021. Il a été adopté à l'unanimité et sera adressé aux services préfectoraux et aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

Modification de l'attribution du logement pour nécessité absolue de service à la fourrière suite au changement de responsable du service : à compter du 1^{er} juillet 2022 M. Pierre HUC est devenu le responsable de la fourrière animale en remplacement de M. Jean-Louis HOULES. Le poste étant lié à l'attribution du logement pour nécessité de service M. HUC en devient à ce titre le nouvel occupant.

Modification de l'organigramme du Sivom : suite au changement de responsable de la fourrière animale un nouvel organigramme détaillant le fonctionnement des services sera pris en compte à partir du 1^{er} juillet 2022.

Intégration de la ville de Marseillan à la mutualisation du cinémomètre 2 : l'entrée de la ville de Marseillan à cette mutualisation sera effective au 1^{er} janvier 2023 moyennant un droit d'entrée représentatif de sa population.

Mise à jour du tableau des effectifs : suite à la demande de mutation d'un agent de la fourrière, à compter du 1^{er} décembre 2022, son poste d'adjoint technique principal de 2^e classe sera remplacé par un poste d'adjoint technique, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Modification de l'organigramme du Sivom : à partir du 1^{er} janvier 2023, M. Sylvain SOULAIROL sera intégré au service de la fourrière animale en remplacement de l'agent muté.

Taux d'avancement de grade filière technique : compte tenu de l'évolution réglementaire permettant à un agent de bénéficier d'un avancement au 1^{er} janvier 2023, il convient de fixer le taux d'avancement de grade pour la filière technique pour notification au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Adhésion au groupement de commande permanent avec la commune d'Agde : le comité syndical a décidé d'adhérer à ce groupement de commandes pour bénéficier dans certains domaines de procédures de marché simplifiées et sécurisées tout en bénéficiant d'économie d'échelle.

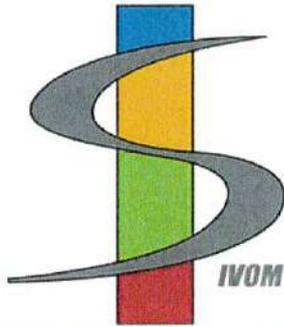
Installation des nouveaux délégués de la commune de Florensac : suite à la démission de M. MAFFRE et de Mme JOBERT, le comité syndical a installé M. SEGHIER et de Mme BENSIALI-SARAZI en qualité de nouveaux délégués titulaires.

Décision modificatives n° 1 et n° 2 : en raison du passage à la nomenclature M57, les modalités de calcul des annuités des amortissements ont changé, des modifications budgétaires ont été nécessaires pour régulariser le budget.

Mise à jour du régime des amortissements pour les immobilisations : pour se mettre en conformité avec la nomenclature M57 des ajustements dans les catégories des biens amortis et leur durée ont été effectués.

Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2023 : l'assemblée a autorisé les dépenses anticipées d'investissement au titre de l'année 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au service d'enlèvement des tags : à compter du 1^{er} janvier 2023, le poste d'agent de maîtrise occupé par l'agent du service sera remplacé par un poste d'agent de maîtrise principal suite à son avancement de grade.



SIVOM du canton d'Agde

République française- Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION n° 2023/06

du huit mars deux mille vingt-trois, 18h30

OBJET : compte administratif 2022

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES : Contre 0 Pour 25

Date de la convocation : 20/02/2023

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme Christine PRADEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente du Sivom, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 1.135.519,38 | | 59.009,98 | | 1.194.529,36 |
| Opérations de l'exercice | 436.620,93 | 480.974,47 | 84.882,59 | 17.721,07 | 521.503,52 | 498.695,54 |
| TOTAUX | 436.620,93 | 1.616.493,85 | 84.882,59 | 76.731,05 | 521.503,52 | 1.693.224,90 |
| Résultat de clôture | | | | | | 1.171.721,38 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | | | 1.171.721,38 |

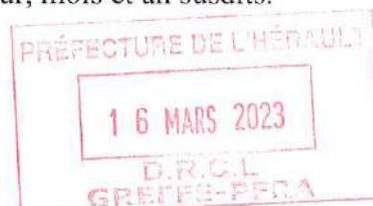
2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. et Mmes BENTAJOU, MARIN, ALBERTOS, ROUX, TOKOTO, GUIRAO, TUYA, SEGHIER, CASTILLO, ALEIX, LERICHE, BOUISSEREN, BOLINCHES, DAULIACH, MATEO, ROUVIER, GASC, DURAND, FAURE, PRADEL, BASTOUL.

Ont adopté le compte administratif par procuration : MM. et Mme SEMPERE, AUDOUI, ARAGON, DORADO.

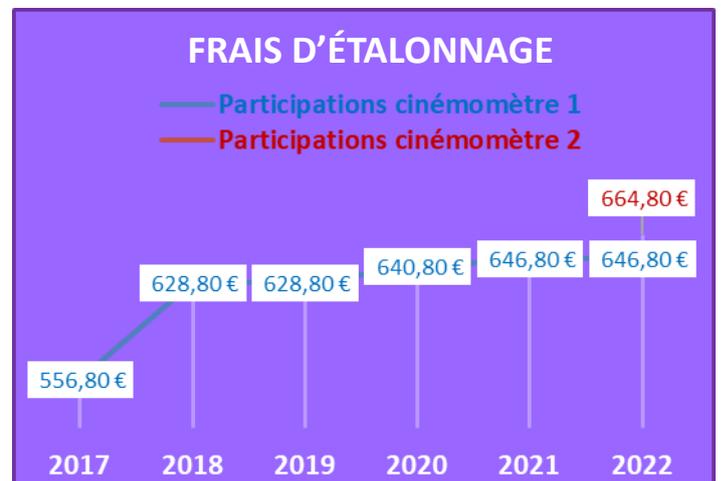
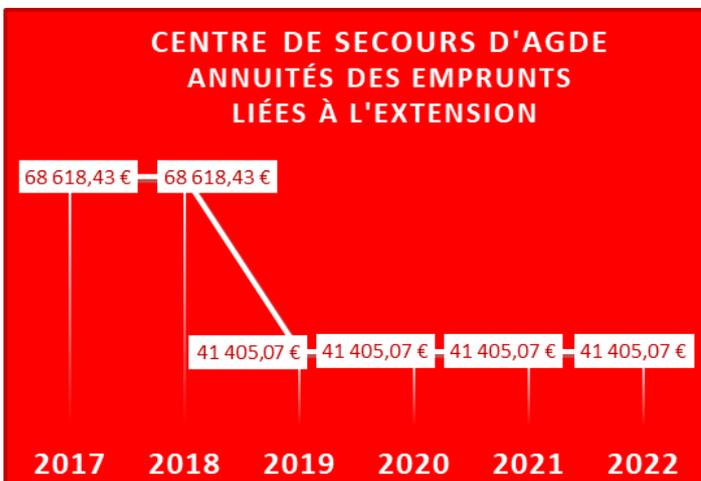
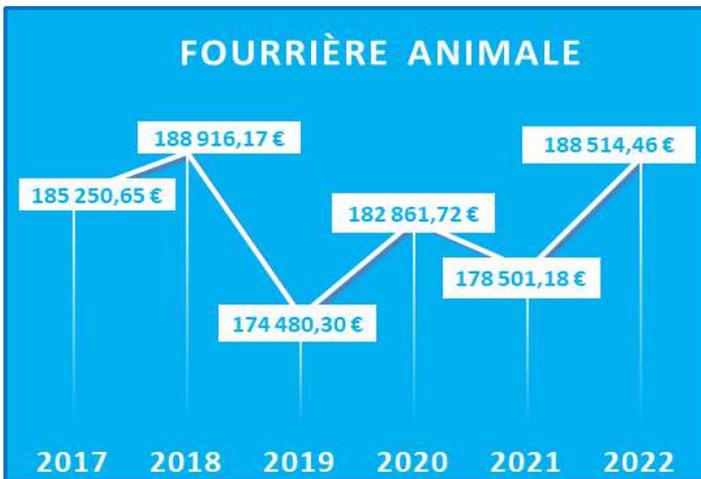
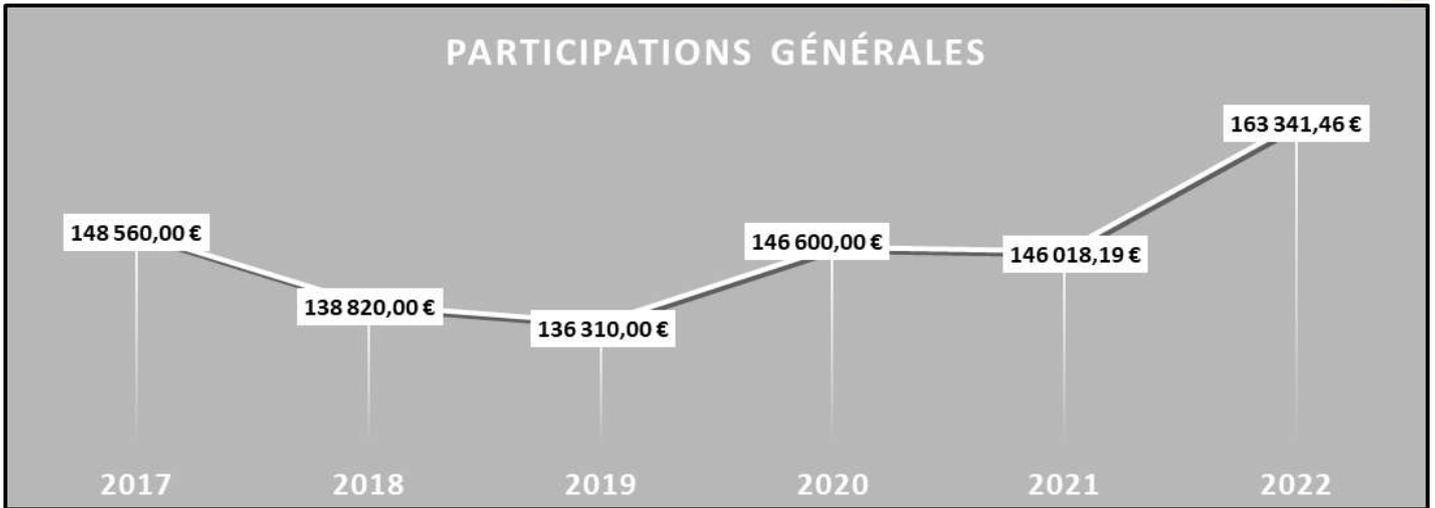
Ainsi fait et délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits.



| COMMUNES | Participation générale | Fourrière animale | Brigade d'enlèvement des tags | Centre de secours des pompiers d'Agde | Participation cinémomètre étalonnage Ultralyte 1 | Participation cinémomètre étalonnage Laser 2 | TOTAL PAR COMMUNES |
|--------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------------------------|--|--|--------------------|
| AGDE | 64 651,40 € | 68 116,06 € | 32 299,46 € | 30 792,95 € | | | 195 859,87 € |
| AUMES | 655,49 € | 1 157,21 € | | | | | 1 812,70 € |
| BESSAN | 9 300,20 € | 11 883,87 € | 2 872,75 € | | 111,31 € | 204,85 € | 24 372,98 € |
| CASTELNAU DE GUERS | 2 197,25 € | 2 901,51 € | 776,30 € | | | | 5 875,06 € |
| CAUX | 3 573,91 € | 5 862,36 € | | | 54,93 € | | 9 491,20 € |
| CAZOULS D'HÉRAULT | 713,36 € | 955,03 € | 239,58 € | | | | 1 907,97 € |
| FLORENSAC | 9 122,99 € | 11 649,46 € | 2 814,94 € | | 109,15 € | | 23 696,54 € |
| LÉZIGNAN LA CÈBE | 2 812,11 € | 3 620,76 € | 843,03 € | | 33,92 € | 62,42 € | 7 372,24 € |
| MARSEILLAN | 6 804,34 € | | 7 260,52 € | 5 862,96 € | | | 19 927,82 € |
| MONTAGNAC | 7 737,14 € | 9 940,54 € | 2 334,70 € | | 93,14 € | 171,41 € | 20 276,93 € |
| NÉZIGNAN LÉVÊQUE | 2 565,75 € | 4 209,73 € | | | 39,44 € | | 6 814,92 € |
| NIZAS | 889,55 € | 1 569,84 € | | | 14,72 € | | 2 474,11 € |
| PAULHAN | 6 755,51 € | 9 232,08 € | 2 118,09 € | | | | 18 105,68 € |
| PÉZENAS | 13 893,85 € | 18 750,89 € | 4 527,94 € | | | | 37 172,68 € |
| PINET | 3 202,27 € | 4 379,41 € | 1 009,80 € | | | | 8 591,48 € |
| POMÉROLS | 3 818,69 € | 5 076,80 € | 1 304,88 € | | | | 10 200,37 € |
| PORTIRAGNES | 6 548,82 € | 7 184,41 € | 3 018,48 € | | 67,32 € | | 16 819,03 € |
| SAINT-THIBÉRY | 4 720,77 € | 6 453,66 € | 1 485,05 € | | | | 12 659,48 € |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS | 834,74 € | 1 471,18 € | | | | | 2 305,92 € |
| TOURBES | 907,58 € | | 986,78 € | | | | 1 894,36 € |
| USCLAS D'HÉRAULT | 559,10 € | 987,02 € | | | | | 1 546,12 € |
| VIAS | 11 076,64 € | 13 112,63 € | 4 288,96 € | 4 749,16 € | 122,87 € | 226,12 € | 33 576,38 € |
| <i>Total par secteur</i> | 163 341,46 € | 188 514,46 € | 68 181,26 € | 41 405,07 € | 646,80 € | 664,80 € | 462 753,84 € |

SYNTHÈSE

En 2022, le Sivom a fait le choix, compte tenu des incertitudes économiques au moment du vote du budget, de faire évoluer à la hausse les différentes participations des communes. Il s'avère que cette décision a été bénéfique puisque, même s'il est constaté des restitutions en fin d'année, les besoins ont été bien plus élevés que l'année précédente. Au titre des participations de l'année 2023, le Sivom restituera 6.970,11 € pour le service de fourrière animale, 10.652,95 € pour le service de la brigade d'enlèvement des tags et 5.463,48 € pour les frais d'administration générale. L'année 2023 demeure également une année particulière avec des hausses des prix de l'énergie, des consommables et des carburants. Il sera nécessaire de prendre en compte ces nouveaux éléments dans les propositions de participations à venir.





SIVOM du canton d'Agde
Hôtel de Ville
rue Alsace Lorraine
CS 20007
34306 AGDE CEDEX



04 67 94 61 45
ou 04 67 94 61 46



sivom@ville-agde.fr



www.sivom-agde.fr



Sivom Du Canton d'Agde

